Défendre la liberté d'expression

mardi 21 avril 2026, par Denis COLLIN

Régulièrement, la liberté d'expression est attaquée et les lois liberticides ne manquent pas dans l'arsenal de juges et des inquisiteurs. Or, pour nous, démocrates, républicains, héritiers des Lumières, il n'est pas de liberté plus précieuse que celle d'exprimer ses opinions. Toutes les libertés politiques la supposent, et la liberté de conscience ne peut exister sans la possibilité de parler en son âme et conscience.

La récente tentative de la loi (proposition n° 575, déposée par Mme Yadan) visant à punir non seulement l'antisémitisme, mais même la mise en cause de l'État d'Israël s'inscrit dans la longue, trop longue liste de lois réprimant la libre expression. Cette loi a été abandonnée et le gouvernement nous en promet une autre pour l'été.

On ne peut accepter que deux limites à la liberté d'expression : la diffamation et l'appel au meurtre ou à la destruction des biens. Pour ces deux cas, on possède déjà des lois. Pour le reste, la liberté d'expression devrait être totale. Les lois réprimant les propos racistes et le négationnisme sont déjà des lois ridicules et dangereuses. Une loi ne peut faire reculer le racisme et Le Pen (père) jadis, Mélenchon aujourd'hui, savent jouer avec les sous-entendus et les jeux de mots foireux pour envoyer les bons clins d'œil à leur auditoire raciste. Le racisme existe et se propage sur l'inculture et l'exploitation de la misère. Il a aussi été largement encouragé, sans toujours s'en rendre compte, par la science qui fait de l'hérédité la clé de tous les comportements. L'antisémitisme, ce « socialisme des imbéciles », est ancré dans les profondeurs des sociétés européennes et nord-américaines et biberonné dès le plus jeune âge dans les familles musulmanes. Faire des lois pour interdire le racisme et l'antisémitisme a et aura aussi peu d'effets que faire des lois pour réprimer la bêtise et la méchanceté !

À l'initiative de Gayssot, ministre PCF, la France avait adopté une loi criminalisant les propos négationnistes. Cette loi adoptée par la bonne conscience de gauche avait été condamnée par la Ligue des Droits de l'homme (quand elle ressemblait encore à quelque chose) en la personne de Madeleine Rébérioux, par l'historien Pierre Vidal-Naquet, mais aussi par Simone Veil, trois personnalités, parmi d'autres, insoupçonnables d'antisémitisme. Pour Madeleine Rebérioux :

Le texte de la loi Gayssot est hautement critiquable pour trois raisons :

il confie à la loi ce qui est de l'ordre du normatif et au juge chargé de son application la charge de son application la charge de dire la vérité en histoire alors que la vérité historique récuse toute autorité officielle. L'URSS a payé assez cher son comportement en ce domaine pour que la République française ne marche pas sur ses traces.

Il entraîne quasi inéluctablement son extension un jour à d'autres domaines qu'au génocide des juifs : autres génocides et autres atteintes à ce qui sera baptisé « vérité historique. »

Il permet aux négationnistes de se présenter comme des martyrs, ou tout au moins comme des persécutés. Déjà, Garaudy publie une nouvelle édition de son livre en « samizdat ». [1]

De son côté, Pierre Vidal-Naquet écrivait :

J’ai toujours été absolument contre cette loi, avec d’ailleurs la grande majorité des historiens. Elle risque de nous ramener aux vérités d’État et de transformer des zéros intellectuels en martyrs. L’expérience soviétique a montré où menaient les vérités d’État. La loi de 1972 contre le racisme suffit amplement. [2]

Tous ces arguments sont frappés au coin du bon sens. Mais le bon sens n’est pas partagé par les politiciens et autres démagogues. Ainsi les LFIistes, veulent punir l’islamophobie – et rétablir indirectement le délit de blasphème, exclusivement quand est blasphémé leur Dieu Allah et son prophète Muhammad. Certains veulent condamner le « racisme antimusulman » comme si les musulmans étaient une race. En fait, il s’agit dans les deux cas de rendre intouchable une religion particulière. Et donc de liquider le principe multiséculaire de la liberté de conscience.

Quand les thuriféraires du vénéré chef de LFI s’en prennent au projet de loi Yadan, c’est le voleur qui crie « au voleur ! ». Car Mme Yadan, comme eux, veut pénaliser l’expression des opinions, mais ici les opinions désagréables au gouvernement israélien et les dénonciations du sionisme. Il s’agirait de mettre hors la loi tous ceux qui critiquent le sionisme, exactement comme LFI veut pénaliser ceux qui critiquent l’islam. Demain, d’autres groupes de pression demanderont que soient interdites les critiques de la cleptocratie algérienne, les critiques des mollahs ou celles des États-Unis. Déjà, certains tribunaux allemands ont déclaré les œuvres de Marx anticonstitutionnelles ! On pourrait avec de meilleurs arguments, interdire purement et simplement le Coran, qui contient de très nombreux appels au meurtre, un antisémitisme furieux, un anti-christianisme qui l’est tout autant, sans oublier le mépris assumé des femmes considérées comme des êtres inférieurs. On pourrait aussi publier la liste des ouvrages interdits (index) et faire passer livres, discours, émissions, films, au bureau de vérification des énoncés politiquement et idéologiquement corrects…

Mme Yadan et ses soutiens avaient peut-être de bonnes intentions – encore que ce n’est pas certain – mais on sait que le chemin de l’enfer en est pavé ! Si on veut lutter sérieusement contre l’antisémitisme, on a un moyen simple : appliquer la loi qui interdit toute discrimination, remettre de l’ordre dans ces « cités » où les antisémites prolifèrent tranquillement, faire en sorte que les professeurs puissent faire leur cours sur la Shoah sans risquer la décapitation. Et aussi en traitant Israël comme n’importe quel État, puisque, j’allais « grâce à Dieu », les Juifs disposent d’un État reconnu, dans ses frontières. Des crétins peuvent en France soutenir la destruction de l’État d’Israël, leurs propos n’auront aucune importance tant qu’on aura le droit de parler et critiquer les idioties, comme le prétendu « génocide » en cours à Gaza – les abrutis palestinistes (pléonasme) ne se sont même pas rendu compte qu’Israël a d’autres soucis et que, malheureusement, les criminels du Hamas sont en train de reprendre le contrôle de la bande. Si Madame Yadan entend condamner comme antisémites les critiques contre la bande d’extrémistes juifs, qui sont le principal soutien du gouvernement de Netanyahou, c’est elle qui fait le jeu des antisémites en assimilant les citoyens israéliens à ces intégristes, qu’on ne peut guère distinguer de leurs jumeaux djihadistes.

Pour lutter contre le racisme, l’antisémitisme et autres fléaux idéologiques, la multiplication des lois est non seulement inutile, mais encore nocive. Nous avons besoin d’une information honnête (qui fait cruellement défaut), d’une large liberté de discussion, et de la ferme volonté de faire prévaloir la raison. Et nous avons besoin que tous les enfants, dans toutes écoles de France apprennent l’histoire des épouvantables persécutions dont les Juifs ont fait l’objet. Vaste programme !

Le 21 avril 2026 – Denis COLLIN

Notes

[1] « Le Monde », 21 mai 1996

[2] « Le Monde », 4 mai 1996